

DÉCLARATION DES LOYERS DES LOCATAIRES



La déclaration en ligne sur le caf.fr est indispensable
Pour déclarer le loyer du mois de juillet 2024 de votre locataire, suivez le guide !

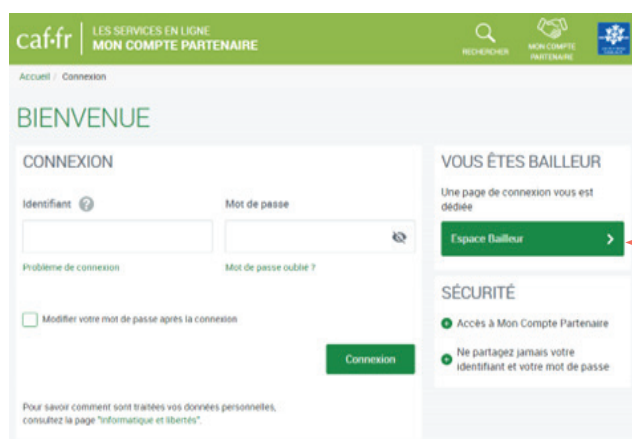
1

Rendez-vous sur caf.fr > Rubrique Professionnels



2

Vous pouvez vous connecter directement en renseignant votre identifiant et votre mot de passe. Votre identifiant est indiqué dans le courrier d'accompagnement.



Si c'est votre première connexion, cliquez sur :

1

2

BESOIN D'AIDE

- Première connexion, cliquez sur les fiches en pdf suivantes:
 - Première connexion
 - Le rôle d'administrateur pour un bailleur moral

3

La page « Bienvenue » est la page d'accueil qui vous permet de consulter vos informations et d'accéder à vos locataires.

✓ Cliquer sur « Espace Bailleur »



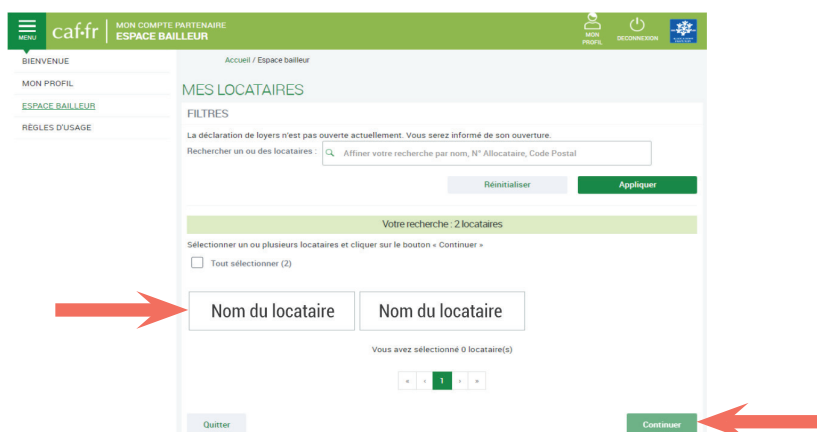
DÉCLARATION DES LOYERS DES LOCATAIRES



✓ Dans le bloc « **Consulter et Déclarer** » Cliquer sur « **Accéder** »



✓ Sélectionner un ou plusieurs locataires et cliquer sur « **Continuer** »



4

Dans le pavé « **mes déclarations** » cliquer sur « **déclaration de loyer** »



Besoin d'aide ?

Pour vous accompagner pas à pas dans votre déclaration en ligne, vous pouvez consulter la page dédiée à partir du lien suivant :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-l-herault/partenaires-locaux/bailleurs>

La rubrique « Contacter la Caf » vous permet d'adresser un mail à votre Caf